PRÉFACE

SCLÉROSE EN PLAQUES ET POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Le Docteur Jean-Pierre Maschi fut un précurseur dont l'envergure est indiscutable ! Dès 1967, alors que l'humanité s'extasiait devant les prouesses de la Fée Electricité, il s'interrogeait sur l'apparition et sur la multiplication parmi sa clientèle, de maladies relativement peu courantes dans certaines autres régions du monde. Ayant exercé la médecine à Madagascar, il avait pu constater que la sclérose en plaques était pour ainsi dire inexistante dans les zones où les « bienfaits » technologiques de la civilisation n'avaient pas encore largement pénétré. Conscient de son devoir de médecin, il a examiné ses patients sous l'angle d'un clinicien rigoureux et il s'est rendu compte de ce que beaucoup de maladies comme la sclérose en plaques apparaissaient chez des personnes sujettes à des expositions à des champs électriques et magnétiques liées aux réseaux et aux appareils alimentés en courant alternatif. En observant soigneusement les critères d'aggravation et d'amélioration de l'état de ses patients, il comprit très vite cette relation d'aspect dramatique entre certaines maladies et ces champs électriques et magnétiques artificiels. Il proposa à ces patients de s'éloigner le plus possible des champs électromagnétiques artificiels, d'éviter les vêtements pouvant produire des champs électrostatiques (nylon, tergal, fibres synthétiques…), de marcher au moins une demie heure par jour à pieds nus sur le gazon et de prendre des douches fréquentes afin d'évacuer les charges électriques accumulées à la surface de la peau.

Pour la plupart de ses confrères et consœurs, la possibilité d'une relation de cause à effet entre les champs alternatifs de faible intensité et la sclérose en plaques était inconcevable. Pis encore, pensez donc, laisser supposer aux patients que le fait de prendre des mesures d'hygiène tenant compte des champs électromagnétiques et électrostatiques devait être considéré comme une pratique charlatanesque. Le Docteur J.-P. Maschi fut l'objet de tentatives de discrédit public et traité ouvertement de charlatan. Tout au long de cette triste histoire qui a fait l'objet d'un ouvrage antérieur du Dr. J.-P. Maschi*, on a pu assister à des prises de position publiques répétées d'agents d'Electricité

*Docteur J.P. Maschi «Combat pour une idée. La pollution électromagnétique», Ed..France Europe, (2005).

de France destinées à accentuer l'accusation de charlatanisme à l'encontre du Dr. Maschi. Le lobby industriel se sentait menacé et montrait les dents et se positionnait aux côtés des confrères médecins peu informés.

Attaqué par l'ordre des Médecins, bien qu'aucune plainte de patients ne fût rédigée à sa charge, il fut radié à vie en 1969 pour « *manquements à l'honneur et à la probité* ». La formulation même de cette condamnation interdisait toute possibilité de recours en grâce ! Sa condamnation injuste aux yeux de l'opinion publique fut soutenue par différents ministres de la santé, en dépit de tout esprit critique. Il fut cependant épaulé par des pétitions de centaines de patients de France, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne qu'il avait soulagés. Il faut souligner ici qu'à aucun moment les instances de l'Ordre des Médecins n'ont accepté d'examiner voire même de recevoir des patients soignés par le Dr. J.-P. Maschi.

Finalement gracié par le Président de la République François Mitterand le 1er Mars 1990, le Dr. J.-P. Maschi a enfin retrouvé son honneur.

A.A. Marino, à la fois physicien et Attorney Général (Procureur aux USA) avait publié en 1990 un éditorial intitulé « *The Beauty and the Beast* » dans la revue scientifique *Journal of Bioelectricity*. Il y mentionnait la phrase suivante : « *Les compagnies d'électricité dépensent des millions de dollars pour la recherche sur les champs électromagnétiques, mais elles ne publient que les informations qu'elles choisissent, habituellement après que celles-ci ont été traitées par leurs docteurs - girouettes* ».

Louis Slessin Rédacteur en Chef de la revue *Microwave News* (USA) indique à son tour : « ***L'Industrie dirige tout ce qui existe en radiofréquences; elle contrôle la recherche, fixe les normes et manipule l'histoire à son avantage.*** »

Peut-on affirmer que la situation soit différente en Europe ? Les compagnies d'électricité avec leurs réseaux trans-européens de lignes à très hautes tensions interconnectés ne se soutiennent-elles pas mutuellement par dessus les frontières afin d'éviter toute directive ou loi contraignante en matière de santé publique ? Peut-on considérer avec la tête froide qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts entre certains politiques européens et nationaux en place et les dirigeants de ces compagnies d'électricité ? Le Prof. Anders Ahlböm, un expert suédois épidémiologiste renommé en matière de champs électromagnétiques auprès de l'Institut International de Recherche sur le Cancer (I.A.R.C., attaché à l'Organisation Mondiale de la Santé) a été pris en flagrant délit de conflit d'intérêt dans le cadre d'une société qu'il avait créée à Bruxelles avec son frère en vue de « faciliter » l'implantation des compagnies de téléphonie mobile en Europe…

On ne peut s'empêcher de penser au cas du Dr. J.-P. Maschi lorsqu'on constate ce qui s'est passé plus récemment au sein de l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) à propos de la Téléphonie Mobile.

Le 19 mai 2005, le Prof. Denis Zmirou-Navier démissionne de son poste de Directeur Scientifique de l'AFSSE parce qu'il estime que la mauvaise interconnexion entre les différents niveaux d'informations et de conseils de l'agence empêchent son fonctionnement correct et aboutissent à des prises de position entachées d'erreurs. Peu de temps après, en janvier 2006, l'Inspection Générale des Affaires Sociales et l'Inspection Générale de l'Environnement (France) émettent un rapport intitulé : « *Evaluation des Méthodes de Travail Scientifique de l'AFSSE* ». Dans ce rapport, on peut lire : « *Les comités d'experts spécialisés, dont la mise en place a tardé,* ***ne couvrent pourtant pas tous les besoins de l'Agence****.* » *et* « *Le recrutement des experts et la conduite des expertises : qualité et* ***indépendance*** *requièrent un renforcement des garanties* ».

Ceci indique en termes administratifs que le travail de l'agence est loin de refléter un fonctionnement correct. On peut s'étonner qu'en dépit de ce constat, aucune suggestion ni prise de position de l'AFSSE n'a subi de révision depuis, quant aux limites d'exposition des populations aux micro-ondes de la téléphonie mobile... Le monde politique est resté muet et inefficace. Inefficace pour tous ?

Les lobbies industriels sont puissants en France comme partout dans le Monde !

Pourtant aujourd'hui, le Monde bouge. Si certaines populations dûment manipulées restent confinées dans l'inertie d'un confort matériel illusoire qu'elles croient acquis, d'autres ont pris conscience d'un aspect parfois bien négatif en matière de santé, de ce confort électrique et technologique et commencent à agiter le monde politique. L'électrosensibilité est devenue une pathologie très préoccupante et s'étend à une partie de plus en plus importante de la population mondiale. La Médecine Environnementale de pointe inclut aujourd'hui dans ses préoccupations les risques liés aux champs électromagnétiques artificiels. Des médecins compétents en matière d'environnement se sont groupés dans différentes régions et pays et ont identifié leurs groupes sur des sites Internet. Ils formulent clairement leurs revendications quant à des diminutions drastiques des normes d'exposition, au nom de leurs patients (Californie, Floride, Suède, Norvège, Bavière, Baden-Würtemberg, Irlande, Finlande, France, Israël, USA… et même les académies chinoises qui rejettent les normes de l'O.M.S. parce que trop élevées). L'Organisation Mondiale de la Santé a maintenant classé parmi les risques potentiels de cancers, les champs électromagnétiques des réseaux et des appareillages

électriques ainsi que les champs électromagnétiques à hautes fréquences des transmissions de radio et de téléphonie mobile. Les politiques ne peuvent plus l'ignorer !

A la lumière des travaux du Dr. Maschi, on peut faire référence au philosophe Arthur Shoppenhauer, lorsqu'il écrit : « *Chaque nouveauté est d'abord considérée comme risible, puis elle est combattue, et finalement chacun estime qu'elle va de soi !* »

Jean-Marie Danze

Licencié ès Sciences Chimiques
Ex-assistant à L'Université de Liège (Institut de Pharmacie)
Consultant en Biophysique